

**AUDIENCE SOLENNELLE
DU 16 janvier 2025**

***Discours prononcé par Monsieur Michaël JANAS,
Premier Président de la Cour d'Appel de BASSE TERRE***

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je souhaite à présent ouvrir mon propos et me projeter dans ce que sera pour nous, l'année 2026. En abordant trois sujets qui me tiennent à cœur

- les institutions invisibles.
- les Guadeloupéens qui seront en 2026 les plus importants pour votre Justice
- Et les fourmis de feu.

I Les institutions invisibles

Selon Pierre ROSANVALLON, historien et sociologue, nous vivons les prémisses d'une **déconstruction démocratique** : un temps où l'on voit réapparaître des pouvoirs exécutifs qui, parfois, donnent le sentiment de s'affranchir des contre-pouvoirs.

Sur le plan international, et en partie dans les Caraïbes, c'est une évidence. Nous avons ainsi tous en tête une actualité sidérante : un chef d'Etat, et son épouse, enlevés par la force, des embarcations suspectées de participer au narcotrafic, pulvérisées sans sommation, un juge français de la cour pénale internationale personnellement sanctionné par un Etat pour avoir pris une décision qui a déplut... Et même, pour reprendre les mots prononcés hier par le président de la République, un risque de « nouvelle colonisation », formule glaçante.

Et à chaque fois des décisions prises par surprise, sans débat public ; des actions menées au nom de la sécurité et de l'efficacité, sans contradiction, sans contrôle.

Face à cela, j'ai une question simple, qui ne relève ni d'un camp ni d'un slogan :

Mais où est la justice ?

Parce qu'elle est, **la clé de voûte de l'État de droit, elle est la première institution attaquée, fragilisée et remise en cause.**

Pourquoi ? Parce que la justice empêche la toute-puissance. Elle rappelle qu'une décision légale ne résume pas à des actions efficaces ou spectaculaires. Et qu'au contraire une décision est juste quand elle est débattue, motivée, contrôlable, contestable, respectueuse de chacun et surtout de la règle démocratique. Et c'est précisément pour cela que la Justice dérange parfois car elle pose des limites, exige des preuves, impose la même loi pour tous. En deux mots : protège et repousse l'arbitraire.

Pierre Rosanvallon souligne donc l'importance cruciale de la Justice, non comme un pouvoir parmi d'autres qui chercherait à s'imposer, mais en tant qu'expression de la souveraineté du peuple et de la volonté générale.

La formule que nous prononçons dans nos arrêts – la justice est rendue au nom du peuple français – n'est pas un rituel : mais une responsabilité et « Le droit, est la mémoire de la volonté générale ».

Appliquer le droit, c'est donc servir la collectivité qui s'est donnée des règles communes. C'est l'ordre démocratique.

Mais aujourd'hui, la constitution ne suffit plus à garantir la légitimité de la Justice. Elle doit chercher ailleurs sa reconnaissance et s'appuyer sur ce que Rosanvallon appelle **les "institutions invisibles"** qui sont : la confiance, la légitimité vécue et la reconnaissance.

Ce sont des notions complexes, profondément humaines.

La confiance ne se proclame pas ; elle se donne. Elle émane de la société civile, des avocats, des élus, des partenaires, de celles et ceux qui franchissent la porte d'un tribunal avec leurs peurs, leur colère, leur espérance. Personne ne peut décréter : "faites-moi confiance" !

Tout comme la légitimité vécue qui se reçoit, qui naît quand l'autre vous reconnaît comme impartial, digne et humain.

C'est là le défi de notre époque : il faut consolider notre légitimité.

Comment ? Par **la proximité**.

Je suis convaincu à l'instar de M. Rosanvallon, qu'une institution se rapproche de la société quand elle sait aller vers les usagers, qu'elle a l'humilité de s'interroger sur la manière de rendre le service public, quand elle a le courage de mettre sous les yeux de tous ses exigences, ses dilemmes, parfois même ses doutes – non pour hésiter, mais pour montrer le sérieux du chemin qui conduit à la décision.

Car la proximité naît souvent de cela : sentir que la justice ne "tombe pas d'en haut", mais qu'elle travaille, qu'elle écoute, qu'elle vérifie, qu'elle motive, qu'elle rend des comptes.

Et c'est pourquoi, dit le sociologue, l'institution judiciaire peut être, aujourd'hui, **un formidable laboratoire des institutions modernes**.

Nous revendiquons d'être ce laboratoire d'innovation et nous avons besoin, peut-être encore plus ici, de nos concitoyens. C'est pourquoi, j'aimerais vous présenter les 8 personnes les plus importantes de l'année 2026 pour notre Justice.

II 8 guadeloupéens exemplaires

En Guadeloupe comme dans les îles du Nord, la Justice ne tient debout que si elle reste arrimée à celles et ceux au nom desquels elle est rendue. C'est pourquoi l'année 2025 restera, pour notre ressort, comme celle d'un geste fondateur : la création du premier comité des usagers d'Outre-mer, composé

de huit Guadeloupéennes et Guadeloupéens dont je veux saluer publiquement l'engagement.

6 d'entre eux sont ici présents pour la première fois à notre audience solennelle (M. PEZERON Didier, Mme GILLES Guylène, Mme LEMOYNE Huguette, Mme MARIE-SAINTE Jade, M. LAPORAL Alain et M. VICTORIN José).

Deux enseignants retraités de l'Éducation nationale, qui portent l'exigence de clarté et de pédagogie. La déléguée régionale du Défenseur des droits, vigie précieuse de l'accès aux droits et de l'égalité de traitement. Un conciliateur, artisan de l'apaisement et de la solution concrète. Un directeur de centre de formation mobilisé contre l'illectronisme, pour que le numérique n'écarte plus ceux qui n'en maîtrisent pas les codes. Une cadre de santé, engagée dans une association d'inclusion des personnes en situation de handicap, pour que l'accueil, les parcours et les décisions soient réellement accessibles. Un cadre de restauration hospitalière, témoin du quotidien des services publics et de la dignité due à chacun. Une personne ayant été confrontées aux difficultés de la précarité, qui rappelle que l'éloignement du droit commence souvent par l'éloignement des moyens. Une étudiante en psychologie, attentive à la situation des victimes et à l'épreuve humaine du parcours judiciaire.

Avec ces 8 personnalités, nous allons bâtir notre justice de demain. Les travaux vont commencer par l'élaboration d'un plan d'action. Nous allons améliorer notre justice en prenant en compte leurs avis, leurs critiques et leurs idées.

Ces 8 personnalités seront les dignes représentants de cette institution invisible que nous devons prendre en considération.

Parce que la Justice ne se juge pas seulement à ses principes ou au nombre de décisions rendues : elle se juge aussi à ce que ressent celui qui franchit nos portes. À l'accueil qu'il reçoit, au langage qu'il comprend, au temps qu'il supporte, au lieu dans lequel on le reçoit.

C'est notre responsabilité.

Cependant, ce n'est pas encore suffisant et c'est là qu'interviennent les fourmis de feu !

III Les fourmis de feu

Dans certaines régions humides, en Amazonie notamment, les inondations surviennent fréquemment. Elles emportent tout sur leur passage et mettent en péril la faune — et, en particulier, les fourmilières, détruites en quelques heures.

Dans ces écosystèmes, les fourmis de feu ont trouvé une parade. Lorsque les eaux montent, elles se rassemblent, se soudent, et ne forment plus qu'un seul corps.

Ce corps devient un radeau. Un radeau qui, contre toute attente, flotte, résiste, tient. Et finit par atteindre une nouvelle terre ferme.

Parce que la période est exigeante et que les secousses sont nombreuses — aujourd'hui comme demain — nous devons mobiliser l'intelligence collective pour surmonter les difficultés, les traverser, et continuer d'avancer.

Soyons ces fourmis de feu.

Rien n'aurait été possible sans les énergies conjuguées de celles et ceux qui font vivre la justice au quotidien : les juges, les procureurs, les personnels de greffe, nos collaborateurs. Notre équipe en somme ! Mais également nos partenaires institutionnels :

- Dont les avocats, qui travaillent à nos côtés dans la recherche de qualité et d'efficacité de la justice due aux guadeloupéens.
- L'administration pénitentiaire, la PJJ et les forces de sécurité intérieure.

Mais aussi :

- Les étudiants de la faculté de droit qui analysent avec leurs professeurs les 511 questionnaires recueillis dans nos enceintes judiciaires. L'université qui va mettre en place la classe prépa-talent.
- le ministère, qui a entendu nos demandes

- Et même, et j'en profite pour vous remercier, Monseigneur l'évêque qui nous a aidé à identifier des membres importants du comité des usagers.
- Les élus présents dans cette salle pour nos échanges constructifs.

Si les lignes bougent, nous ne pouvons pas les faire bouger seuls.

Car les défis, sur nos îles, sont immenses : la pauvreté, l'illettrisme, la détresse de jeunes qui partent et construisent leur vie ailleurs, et cette criminalité sidérante — quatre crimes par jour en 2025.

Quatre par jour !

En juin dernier, avec Monsieur le procureur général, nous avons décidé d'interpeller publiquement la société sur une criminalité qui devenait hors de contrôle, d'appeler à un sursaut. Une conférence de presse inédite, pour sonner l'alarme, pour nommer une réalité gravissime dont on ne parlait pas assez.

Et depuis, le sinistre recensement des morts violentes s'est égrené, inexorablement. La résignation est à notre porte !

La justice ne peut pas tout — même si elle ne renoncera jamais. Et surtout, la justice ne peut pas porter seule ce combat.

J'en appelle à un sursaut collectif. Ensemble nous pourrons réussir.

C'est pourquoi je lance un appel : activez votre résilience qui fait votre force, ce courage qui vous caractérise, cette solidarité qui vous unie.

Réagissez. Parlez. Signalez. Protégez. Éduquez. Encadrez. Engagez-vous. Et tenez, ensemble, telles des fourmis de feu !

Michaël JANAS
Premier Président de la Cour d'Appel de BASSE-TERRE

Audience solennelle de rentrée du 16 janvier 2026

Seul le prononcé du discours fait foi